

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CS857

présenté par

M. Odoul, Mme Pollet, Mme Loir, M. Bentz, M. de Lépinau, Mme Lorho, Mme Hamelet,
M. Frappé et M. Dessigny

ARTICLE 6

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« aux »

les mots :

« à toutes les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.